

ARRÊTÉ DU 22 août 2022, relatif à la nomenclature prévue à l'article 1^{er} du décret n° 2004-1463 du 23 décembre 2004

Le garde des sceaux, ministre de la justice, Vu le décret n° 2004-1463 du 23 décembre 2004 relatif aux experts judiciaires, notamment son **article 1er**, Arrête :

F.-SANTÉ

Pour être plus amplement informés, les magistrats peuvent se référer à l'annuaire national des experts développé par le Conseil National des compagnies d'experts de justice (C.N.C.E.) qui répertorie des informations plus précises sur le profil, l'expérience et les spécialités de l'expert.

F.1.20. Médecine manuelle et ostéopathie médicale

F.12. Non professionnels de santé – Bien être – Confort

Article 2.

Le présent arrêté entrera en vigueur pour l'établissement des listes d'experts judiciaires dressées à compter du mois de novembre 2023

Article 3.

L'expert inscrit au 1^{er} janvier 2023 sur les listes prévues à l'article 1^{er} du décret du 23 décembre 2004 susvisé devra indiquer, avant le 1^{er} mars 2023, la ou les rubriques ainsi que la ou les spécialités dans lesquelles il souhaite être inscrit à compter du 1^{er} janvier 2024, selon le formulaire qui figure en annexe du présent arrêté.

ANNEXE (Article Annexe)
FORMULAIRE DE RECLASSEMENT
(Rayer, si besoin, les mentions inutiles)

Cour d'appel :

Année d'inscription / de réinscription :

Cour de cassation :

Année d'inscription / de réinscription :

Identité

Nom :

Prénoms :

Date et lieu de naissance :

2. Adresse

Adresse professionnelle :

Téléphone :

Courrier électronique :

Adresse personnelle :

3. Domaine(s) de compétence au titre duquel ou desquels l'expert est actuellement inscrit :

4. Domaine (s) de compétence au titre duquel ou desquels l'expert demande son reclassement : (se référer à la nomenclature jointe) 5.

Justifications du reclassement : (communiquer les pièces justificatives en lien avec les spécialités demandées ainsi que l'attestation d'assurance)

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je, soussigné (e) (nom) (prénom)

certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus mentionnés.

A, le

Signature

Fait le 22 août 2022.

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur des affaires civiles et du sceau,
R. Decout-Paolini